BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 021-2004/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N° 672 CONCLU LE 24 JANVIER 2004 A ZINIARE ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS KOWEITIEN POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ARABE (FKDEA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE IRRIGATION.

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;

VU la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 18 mai 2004
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de prêt n°672 conclu le 24 janvier 2004 à Ziniaré entre le Burkina Faso et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) pour le financement du projet de développement de la petite irrigation.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 18 mai 2004.

Le Président

BURKINA FASO Le Président de l'Assemblée Nationale

Dimfangodo Salifou SAVADOGO

Le Secrétaire de séance

Fatoumata DIENDERE